



Commission Territoriale  
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

# COMITER

15 juin 2016 – Agence de l'eau, Rouen

Synthèse

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Changement climatique : contribution locale au Plan d'adaptation .....</b>	<b>4</b>
Présentation de la démarche et du contenu du plan .....	4
Discussion et propositions de la COMITER .....	4
• Enjeu littoral.....	4
• Enjeu biodiversité .....	7
• Enjeu ruissellement et inondation : artificialisation des sols.....	7
• Enjeux quantitatif et qualitatif .....	9
<b>Présentation du contenu de l'arrêté du 21 juillet 2015 .....</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>13</b>

# Introduction

## **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

*Président de la Commission territoriale (COMITER) Seine-Aval et maire de Sainte-Adresse*

Bonjour et bienvenue à tous. Je suis ravi du travail que nous allons réaliser ensemble et demande un peu d'indulgence pour ma première participation en tant que nouveau président de cette COMITER. En tant que maire de Sainte-Adresse, je suis sensible aux questions concernant l'eau douce et l'eau salée.

*Il est procédé à un tour de table afin que chacun se présente.*

## **Thierry LATAPIE-BAYROO**

*Directeur adjoint à la DREAL, représentant de Mme la Préfète*

Le premier point portant sur le changement climatique est très important. L'actualité récente montre la nécessité de réfléchir à des stratégies d'adaptation.

## **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

La COMITER exprime sa préoccupation concernant les inondations. La Normandie est restée vigilante. Le danger a même été légèrement surestimé car la région s'est trouvée finalement peu impactée. L'eau a atteint le pied des escaliers de l'Agence. Il est néanmoins nécessaire de se montrer vigilants et d'envisager ces risques.

## **Thierry LATAPIE-BAYROO**

Il est préférable de se montrer humbles face à de tels phénomènes. Un retour d'expérience sera réalisé afin d'améliorer le dispositif de prévision des crues et mieux se préparer.

## **Claude BARBAY**

*Membre d'honneur de la COMITER et membre du réseau Eau de France Nature Environnement*

Face à un tel événement, il est soit possible de tirer des enseignements, même si la région n'est pas la plus impactée, soit de communiquer afin d'expliquer ce qui a été réalisé afin d'éviter les catastrophes. Il est important de disposer d'un retour afin d'en tirer un enseignement et de ne pas exclure des risques imprévus. L'événement de Toulouse a permis de progresser en matière de protection contre les risques industriels. L'attitude actuelle devrait consister à réfléchir aux parades face à des événements imprévus.

## **André BERNE**

*Directeur de la direction territoriale et maritime Seine-Aval, Agence de l'eau Seine-Normandie*

En matière d'eau et de pollutions, trois données sont à prendre en compte. La première concerne la quantité de pollutions émises par l'ensemble des acteurs et la seconde le temps. Le rapprochement entre les émissions et le temps représente les flux. Le troisième paramètre est le volume, donc la concentration. Dans l'eau, la concentration est un aspect important à prendre en compte car elle détermine la toxicité. Les possibilités d'actions restent relativement limitées en matière de volumes d'eau, même si des zones de stockage sont aménagées. Leur principal objectif reste cependant de soutenir l'étiage et non de limiter les crues. Il est par contre possible d'agir sur le volume des pollutions relâchées dans le milieu naturel. Les deux exposés de ce matin aborderont ces aspects. Le débit et la concentration sont à considérer afin d'établir des plans d'adaptation au changement climatique. La seconde présentation de la matinée abordera le volume de pollution émis par temps de pluie.

# Changement climatique : contribution locale au Plan d'adaptation

## Présentation de la démarche et du contenu du plan

### Anne BELBEOC'H

*Chargé de mission International, Agence de l'eau Seine-Normandie*

Cette stratégie d'adaptation s'élabore progressivement en s'enrichissant des retours suite aux présentations réalisées dans les différents groupes et commissions. Cet exposé a donc pour objectif de montrer l'état du travail et d'ouvrir le sujet à vos suggestions.

### Frédéric RAOUT

*Délégation de bassin Seine-Normandie à la DRIEE*

La COMITER est invitée à travailler sur les cinq enjeux présentés. Ils concernent le littoral, la biodiversité, les ruissellements, l'enjeu quantitatif et l'enjeu qualitatif.

## Discussion et propositions de la COMITER

### Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Merci pour cette présentation. Ces recommandations concernent le bassin Seine-Normandie et le travail de la COMITER reste dans ce contexte. Ce bassin regroupe environ 16 millions d'habitants répartis sur 8 000 communes.

### Patrick CHAUVET

*Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime*

Il est important de réfléchir car cette stratégie implique une réorientation des actions. Le Préfet souhaite aborder le risque, qui éloigne les agences de l'eau de leur métier de base. Une présentation de Jean Jouzel au Comité de bassin a relativisé le rôle de l'activité humaine et de la pollution. Même en prenant des mesures importantes en matière de pollution aujourd'hui, il serait impossible d'éviter une hausse des températures. Un équilibre est à trouver afin de s'adapter sans déstabiliser les façons de faire et sans s'éparpiller. La tendance est connue et le temps de l'analyse est nécessaire afin de trouver l'adéquation des moyens.

### ● Enjeu littoral

### Jean-Philippe LACOSTE

*Délégué au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*

La question de la mobilité du trait de côte se pose indépendamment du changement climatique. Le Conservatoire explique depuis des années qu'il est inutile de réaliser des enrochements devant des espaces naturels, la valeur de l'ouvrage restant souvent supérieure à celle du terrain situé en arrière. Le plan présenté consiste essentiellement à renforcer des

mesures existantes. Concernant la relocalisation, la réglementation en matière d'urbanisme fait défaut afin d'accompagner ces opérations. Les rigidités réglementaires restent très nombreuses, servant de prétextes pour ne pas aborder ces questions.

### **Paul FERLIN**

*Délégué France Nature Environnement*

Lors de précédentes réunions, la nécessité d'un affinage local de cette note a été soulignée afin de prendre en compte les spécificités et les enjeux régionaux. La Haute-Normandie montre quelques particularités. Les sols de la région s'avèrent relativement vulnérables à l'érosion. Certaines inondations sont liées à cette fragilité. Une pluie intense entraîne d'importantes coulées de boue. La ressource en eau souterraine se montre aussi d'une grande fragilité. Il est important de la protéger. Les rivières disposant de forts potentiels en matière de migrateurs et de saumons sont nombreuses dans la région, notamment sur des têtes de bassins. Des obstacles sont encore présents, notamment des buses estuariennes qui n'ont pas été touchées depuis trente ans. Les zones humides et leurs fonctionnalités sont en continuelle régression. Les eaux montrent aussi un problème de qualité à cause de substances dangereuses, comme les PCB, ou des concrétions calcaires dans les rivières. Le dernier enjeu concerne le littoral. Ce dernier s'avère propice à l'érosion et accueille des usages sensibles. La Haute-Normandie doit développer une nouvelle culture participative et solidaire afin de permettre des échanges entre les différents acteurs. Les choix politiques ne sont pas toujours très cohérents entre eux.

### **Joseph COSTARD**

*Vice-président du Comité régional conchylicole Normandie-Mer du Nord*

L'enjeu ne concerne pas uniquement le littoral et les estuaires mais aussi le milieu marin. Ce dernier accueille différentes activités économiques et de loisirs. L'enjeu en matière de qualité de l'eau ne s'arrête pas au littoral non plus. La gouvernance n'est pas vraiment en place sur le littoral. Les outils ne sont pas disponibles afin d'entreprendre des actions de relocalisation d'activités économiques. Le littoral nécessite une approche transversale qui ne correspond pas aux unités territoriales. Il est important de travailler sur les unités hydrosédimentaires.

### **Daniel SOUDANT**

*Maire de Manéglise, membre du Comité de bassin, vice-président de l'Agglomération du Havre*

Le recul des falaises est un enjeu de plus en plus prégnant sur le pays de Caux. Elles se creusent en partie basse, avec des effondrements de plus en plus conséquents. Il est nécessaire de favoriser le transfert de galets qui consolident la falaise. Il est réalisé lorsque les galets bouchent le port de Dieppe mais n'est pas entrepris régulièrement. Les galets manquent en aval de Dieppe, le port les bloquant. Il est nécessaire de trouver des solutions et d'obliger les acteurs publics à transférer les galets. Il est difficile pour les collectivités de financer ces travaux. Un autre enjeu important sur la région concerne l'utilisation de puits à marée. Ces derniers sont nettoyés à chaque marée, avec des conséquences sur la qualité des eaux de baignade.

### **Sylvie BARBIER**

*Déléguée France Nature Environnement*

Aujourd'hui, l'Etat dissocie risques de submersion et trait de côte et il n'est pas prévu de les associer. Ce manque de cohérence est à l'image des risques de mal adaptation et des effets pervers cités dans la présentation. Aujourd'hui, certaines modifications des substrats ne sont pas prises en compte. La façon de faire converger les acteurs est questionnée. La GEMAPI ne propose pas d'autres approches que celle de bassin versant, qui ne correspond pas aux

enjeux littoraux et marins. Ce texte risque d'entraîner une approche territoriale restreinte chez de nombreux acteurs du territoire.

#### **Patrick CHAUVET**

La réforme territoriale va transférer la responsabilité de la défense contre la mer du département aux intercommunalités. La cohérence risque d'être plus difficile à assurer. Créer de nouvelles structures n'est pas forcément le bon choix, à une époque où la tendance semble viser à en faire disparaître.

#### **Claude BARBAY**

Dans le cadre des PLUI, on a pu constater que certaines communes de Picardie avaient mis en place des structures afin de prendre en compte le trait de côte. Côté Normand, rien n'était entrepris. Parfois, certaines structures dédiées avec des responsabilités limitées sont susceptibles de se révéler utiles. Concernant les ruissellements, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation et de favoriser la rétention d'eau et le retardement des écoulements. Ces idées ont été mises en œuvre à l'époque où j'étais Elu et depuis, les successeurs sont revenus en arrière. Les rues sont aujourd'hui à nouveau inondées lors d'épisodes orageux. Lors des remembrements, les choix réalisés ont consisté à détruire le cheminement des eaux en supprimant les mares, les chemins creux et toutes les configurations de terrain susceptibles de retenir l'eau. Il est nécessaire de revenir sur ces choix réalisés par le passé. Aujourd'hui, le recul des falaises est plus lié à l'infiltration d'eau dans l'argile qu'à l'érosion marine. Il est important de remonter la chaîne des causes.

#### **André BERNE**

Le stock de galets est un stock fini. Il transite moins à cause des aménagements. Le sable revient suite aux opérations d'approfondissement du chenal destinées à faciliter la navigation des navires. L'érosion des falaises n'est certainement pas liée qu'à la montée des eaux de 3 millimètres par an.

#### **Claude BARBAY**

Lors du suivi des rejets sur Octeville, il est apparu que Port 2000 capte une partie des sables rejetés par le port de Rouen. Du sable et de la vase apparaissent également le long de la côte sur le platier. Ce phénomène est signalé depuis le début de l'entretien de Port 2000.

#### **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

La légère augmentation du niveau marin est susceptible de relancer une reprise de l'érosion favorisant le recul des falaises, même si l'érosion est aussi liée aux phénomènes karstiques. Le mouvement des galets constitue une véritable question le long de la côte. La Région continuera de soutenir le réseau d'observation du littoral Normand (ROLNP) afin de mesurer les effets et les évolutions du trait de côte. La nouvelle région Haut-de-France a donné son accord afin de poursuivre les observations de la frontière belge jusqu'à la baie du Mont Saint-Michel. La loi GEMAPI et la question de la gouvernance concernent les parlementaires, qui ne sont pas présents aujourd'hui.

#### **Paul FERLIN**

La modification du régime des vents le long du littoral est une conséquence importante du changement climatique. Elle constitue un élément déterminant de l'accélération de l'érosion des falaises.

#### **Frédéric RAOUT**

La stratégie de bassin n'est pas susceptible d'aborder l'ensemble des problèmes envisagés, mais d'assurer une cohérence à l'échelle du bassin. Il a été clairement demandé lors du

dernier Comité de pilotage que la stratégie identifie les actions d'ordre réglementaire et celles relevant d'incitations.

### **Thierry LATAPIE-BAYROO**

Il est important de souligner que la thématique littorale est à prendre en compte à la fois de manière réglementaire mais aussi pour son aspect relocalisation. La connaissance du trait de côte est un facteur important en matière d'adaptation au changement climatique.

#### ● Enjeu biodiversité

### **Paul FERLIN**

L'enjeu lié aux espèces susceptibles de migrer du fait du changement climatique n'a pas été évoqué. L'acclimatation de nouvelles espèces invasives est susceptible de poser des problèmes localement.

### **André BERNE**

Il est préférable de parler de continuité d'écoulement que de continuité écologique. L'augmentation de la température de l'eau va devenir un problème. Le réchauffement est largement favorisé par la présence de plans d'eau stagnants. Les rivières ont besoin de couler pour rester fraîches et s'auto-épurer, sinon elles meurent.

### **Hugues ALBANEL**

*Vice-Président de France Hydro Electricité*

Dans une centrale hydro-électrique, les couches qui se réchauffent sont les couches supérieures. Lorsque la rivière s'écoule par des ouvrages situés en profondeur, le réchauffement reste limité.

### **André BERNE**

Cette situation concerne des barrages importants. Pour des petits barrages situés sur des petits cours d'eau, la situation est différente. Il est absurde de détruire des rivières afin de produire des quantités négligeables d'énergie électrique.

### **Thierry LECOMTE**

*Vice-président du Conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie*

Depuis le début de la période quaternaire, des oscillations de températures ont entraîné des migrations d'écosystèmes. Aujourd'hui, l'augmentation de température est beaucoup plus rapide et des espèces invasives perturbent les écosystèmes de plus en plus fragmentés. Il est nécessaire de comprendre ces trois facteurs et leurs interactions et d'entreprendre des actions afin de favoriser la circulation des espèces.

### **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

La Région va mettre en place une Agence Régionale pour la Biodiversité, dont le siège sera situé à Rouen. L'Agence Nationale pour la Biodiversité absorbera l'Agence des Aires Marines Protégées et l'ONEMA. A l'échelle régionale, rien n'est toutefois précisé pour le moment.

#### ● Enjeu ruissellement et inondation : artificialisation des sols

### **Thierry LECOMTE**

Il est prévu que les changements climatiques entraînent une perte d'homéostasie, avec des épisodes extrêmes plus marqués. Dans ce contexte, une prairie est un élément non négligeable. Un hectare de prairie contient entre 2 et 5 tonnes de vers de terre. Ces derniers

sont consommés par des taupes qui creusent le sous-sol en formant un réseau de canalisations capables d'absorber d'importantes quantités d'eau. Un sol labouré et cultivé retient beaucoup moins d'eau, favorisant le ruissellement. Une prairie stocke le carbone à l'inverse d'un champ cultivé. Afin de maintenir des prairies, il est nécessaire d'aider les éleveurs herbagers.

### **Samuel BOUQUET**

*Co-président de la commission Cultures, Chambre départementale d'agriculture de Seine-Maritime*

Je suis en accord avec ces propos. De nouveaux modèles agricoles émergent et demandent à être soutenus. L'agriculture de conservation est une perspective intéressante. Elle ne se montre pas aussi performante que l'élevage en prairie en matière de capacité d'infiltration, mais améliore l'infiltration et le stockage du carbone par rapport à des techniques traditionnelles. Les agriculteurs ont besoin d'accompagnement afin d'effectuer le passage à une agriculture de conservation, les premières années étant souvent difficiles. Il est intéressant d'envisager une aide à la conversion.

### **André BERNE**

Aujourd'hui, les systèmes les plus rentables semblent les moins vertueux. L'Agence propose des aides afin de soutenir les systèmes capables d'apporter une amélioration par rapport à une agriculture à bas intrants.

### **Samuel BOUQUET**

La Bavière a été récemment victime d'une inondation localisée exceptionnelle, entraînant le décès de neuf personnes et causant d'importants problèmes d'érosion et pourtant les prairies sont très présentes dans la région.

### **Daniel SOUDANT**

L'économie de l'agriculture entraîne une réduction des surfaces de prairies. Le taux de retournement devrait atteindre 5 % cette année. L'Agence de l'eau fournit des aides afin de mettre en place des pratiques alternatives et réaliser des expériences. Aujourd'hui, de l'herbe est plantée dans les couloirs d'érosion lors d'un remembrement. Des alternatives à l'herbe sont à l'étude, comme le miscanthus. Concernant le décret érosion, la profession agricole s'implique afin de laisser en herbe les terrains les plus sensibles et sélectionner des usages adaptés dans les zones érosives. La question se pose d'établir un zonage érosion sur l'ensemble du bassin. Il serait intéressant d'envisager un décret érosion allégé sur l'ensemble du territoire.

### **Claude BARBAY**

L'arrêté érosion était en principe un arrêté pilote susceptible d'adaptation selon les lieux. Le PIREN-Seine suggère des propositions de développement d'autres types d'agricultures. Les décisions sont globales et ne concernent pas les seuls agriculteurs individuellement. Il est nécessaire de tenir compte des travaux réalisés. Un Comité de bassin entier a été consacré à les examiner.

### **Paul FERLIN**

Il est important d'ajouter la nécessaire restructuration des haies qui jouent un rôle dans les cycles hydrologiques. L'association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols en Haute-Normandie (AREAS) a développé un outil spécifique sur ces problématiques.

**Jean-Claude CLAIRE**

*Maire de Veules-les-Roses, vice-président de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre*

Lors d'un transfert de terre, la SAFER a exigé qu'un agriculteur réalise une bande enherbée avec une haie. Il est intéressant de profiter d'un transfert afin d'exiger ce type de renaturation.

**Patrick CHAUVET**

En Seine-Maritime, un taux de 10 % est annoncé concernant les disparitions d'éleveurs. Les conséquences sociales, humaines, économiques et environnementales ne sont pas négligeables. Ces sujets sont à aborder selon différents axes, sans se heurter directement à une génération en place. Le milieu de l'élevage est en souffrance et il est souhaitable de revenir aux hommes et aux femmes et de travailler en bonne intelligence.

● Enjeux quantitatif et qualitatif

**Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

Un important travail est réalisé par les EPCI et les industries en matière d'économies d'eau. Les problématiques de la répartition de l'eau, de sa gestion ainsi que la gestion des ouvrages se posent.

**M. GRANIER**

*Représentant des industriels*

L'industrie a accompli de nombreux progrès en matière d'économies d'eau.

**Claude BARBAY**

Les industriels ont été relativement contraints ces dernières années. Il serait souhaitable que les autres acteurs suivent leur exemple. Des progrès restent à réaliser, notamment en matière de quantités réservées.

**Paul FERLIN**

Les substances dangereuses ne seront réduites que si une volonté nationale s'exprime en ce sens. La Commission européenne vient d'émettre un avis pour la France, suite à la non-application d'une directive de 2013. L'arrêté soumis à consultation reporte les échéances à 2021 ou 2027. Il concerne les 44 substances présentes sur la liste de la DCE, pour lesquelles des normes de qualité environnementale sont imposées par l'Europe. La France prend encore du retard et transcrit cette directive à minima.

**André BERNE**

La lettre de la Direction territoriale, distribuée dans les dossiers de séance, présente un article sur les efforts réalisés par un industriel afin de limiter ses rejets de substances dangereuses dans le milieu. Ce numéro est orienté autour de cette thématique.

**Samuel BOUQUET**

En tant que membre de la Commission des Aides, je peux affirmer que l'Agence a travaillé sur la question des substances dangereuses et adapté le 10<sup>e</sup> programme. Certains industriels ont déjà engagé des travaux. Il est difficile d'imaginer comment avancer plus rapidement.

**Paul FERLIN**

La directive est parue en 2013, avec une échéance d'application en novembre 2015.

**M. GRANIER**

Cette directive n'est toujours pas appliquée dans de nombreux pays de la Communauté européenne.

**Paul FERLIN**

L'enjeu portant sur la répartition des ressources doit préciser une répartition « équilibrée ».

# Présentation du contenu de l'arrêté du 21 juillet 2015

## **André BERNE**

La directive ERU, mise en place en 1991, demande que les systèmes d'assainissement répondent à un ensemble de normes. En France et dans différents pays, cette directive a été prise en compte en dehors des périodes pluvieuses, ne satisfaisant pas les normes lors du mélange des eaux de pluie et des eaux usées. Les réseaux étant parfois saturés, des déversements sans traitement de ces eaux mélangées ont lieu. L'arrêté de 2015 vient encadrer ces situations, impliquant d'importants efforts afin de gérer correctement les réseaux par temps de pluie. Les investissements nécessaires afin d'atteindre ces objectifs représentent des sommes extrêmement importantes.

*Hosni DRIDI, Chargé de missions à l'Agence de l'eau Seine Normandie, présente le contenu de l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant la mise aux normes des systèmes d'assainissement.*

## **André BERNE**

Le coût de remise aux normes pour une grande ville risque d'atteindre des montants extrêmement importants, les points de déversement étant très nombreux.

## **Patrick CHAUVET**

Le Département et la SATESE organisent une journée d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Des dispositifs d'accompagnement financier sont proposés pour les études et les stations d'épuration. Les dernières inondations ont donné l'occasion de présenter un concours de « sachants », avançant tous des raisons différentes et autant de propositions que d'acteurs. Certaines se montrent relativement absurdes, comme d'étanchéfier l'ensemble des caves des maisons datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

## **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

Une carte des systèmes d'assainissement est-elle disponible ?

*André BERNE présente une carte de l'état des eaux côtières et estuariennes établie pour le Global Estuaries Forum.*

## **Claude BARBAY**

Accepter certaines idées prend beaucoup de temps, résoudre les problèmes encore plus. Après l'accident de Saint-Martin-de-Boscherville, responsable de trois décès, le Conseil général a proposé l'installation de nombreux bassins de rétention. FNE a suggéré un traitement différent. Le traitement des eaux pluviales à la parcelle a aussi été envisagé à cette époque. La question de la séparation entre assainissement et pluvial est également à examiner dans de nombreuses villes.

## **André BERNE**

Il n'est pas évident que l'installation d'un réseau purement pluvial représente une solution intéressante. Le traitement des eaux pluviales en ville présente aussi une difficulté. Les réseaux unitaires ne sont pas forcément une solution inintéressante.

**Claude BARBAY**

Rien n'est simple, mais il est nécessaire de considérer des épisodes de crise importante avant de décider. Un réseau purement unitaire est en surcapacité la plupart du temps et risque d'être noyé lors d'épisodes intenses. Il est intéressant de profiter de réhabilitations pour envisager un traitement à la parcelle.

**André BERNE**

Cette solution n'est pas réalisable dans une ville ancienne.

**Claude BARBAY**

Lors de nouvelles réalisations dans des villes anciennes, les responsables réfléchissent rarement à limiter la quantité d'eau.

**André BERNE**

L'autre sujet qui se pose est celui de l'acceptation du risque, le risque zéro représentant un coût infini. Le coût est exponentiel si l'étalon de risque est fixé par rapport aux crues millénales.

**Paul FERLIN**

La réflexion d'André Berne est raisonnable. Les Américains et les Canadiens se posent la même question du traitement des eaux pluviales sur la baie de Chesapeake. La solution n'a pas été trouvée afin de faire face aux pollutions des eaux pluviales par des substances dangereuses comme les HAP. L'Agence envisage-t-elle la publication d'un guide d'aides techniques à la mise en place de cet arrêté ?

**Hosni DRIDI**

Le Ministère ne souhaite pas que chaque agence élabore son propre guide. La réalisation d'un guide inter-agences est prévue. La réunion de lancement aura lieu le 23 juin.

# Conclusion

## **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

Je tiens à remercier tous les participants de cette COMITER, ainsi que les intervenants pour la qualité des exposés. D'autres débats sur ces sujets auront lieu dans des instances plus locales ou plus globales. Il sera nécessaire de travailler à l'échelle des bassins et de se montrer attentifs à la mise en place de la loi GEMAPI. Des voix s'élèvent et suggèrent son éventuelle remise en cause, suite à son report de deux ans. Le travail prévu par cette loi reste néanmoins à réaliser quel que soit son devenir.

## **André BERNE**

Je remercie le Président ainsi que l'ensemble des participants et intervenants. Les membres présents à la COMITER Seine-Aval sont tous membres du Comité de bassin.

Ce compte rendu a été rédigé par l'agence Avec des Mots ([www.avecdesmots.com](http://www.avecdesmots.com))

Synthèse – Commission territoriale Seine-Aval  
15 juin 2016

© AESN 2016